Mr Patrice CHASSAING

9 Rue Albert Jacquard

94450 LIMEIL-BREVANNES

Tél: 06.22.85.36.71

Monsieur le Directeur de l'établissement

Centre hospitalier de Marne-la-Vallée (JOSSIGNY)

2-4 cours de la Gondoire

77600 JOSSIGNY

Limeil-Brévannes, le 20 décembre 2014

Destinataire : Monsieur le Directeur de l'établissement hospitalier de Jossigny

Objet : différents type de sorties de Mme Maria Edite CHASSAING refusés par le personnel soignant

Lettre R.A.R.

Monsieur le Directeur,

J’ai la triste obligation de vous écrire une deuxième fois.

Rappel des faits : Madame Maria Edite CHASSAING, XXXXXXXXXXXXX, a été hospitalisée sous contrainte le 23 novembre 2014, dans votre établissement de Jossigny au service Kalliste. Cette contrainte a été levée le 26 novembre 2014. Malgré mes multiples demandes téléphoniques et sur place, le personnel m’a refusé de rencontrer Mme Maria Édite CHASSAING et sa remise en liberté. Il apparaît que le Dr EPAIN a retenu Mme CHASSAING contre sa volonté, et celle de ses enfants. Elle a été soumise à des traitements médicaux contre son avis. Je n’ai pu la voir qu’à partir du 12 décembre 2014, soit 19 jours après son hospitalisation.

Mme CHASSAING a déjà subit les conséquences de cette médecine psychiatrique comme le montre le blog « Aimons-les« que j’ai rédigé ( <http://cause.i.am.online.fr/> ).

Il n’est pas raisonnable de lui administrer ces médicaments. J’ai déjà informé le service Kalliste (spsykalliste@ch-lagny77.fr) de ces problèmes, par mail le 27/11/2014.

Par lettre du 17 décembre 2014, j’ai demandé au personnel soignant des autorisations de sorties :

* Sortie définitive du service
* Sortie dans l’enceinte de l’hôpital
* Sortie journalière pour les fêtes de Noël, son anniversaire, jour de l’an

**Le 19 décembre 2014, on m’a annoncé verbalement que les sorties étaient toutes refusées** !

Il s’agit d’un comportement indigne de la part du ou des responsables du séjour de Mme CHASSAING (72 ans). Je ne comprends pas cette obstination à vouloir provoquer de la frustration chez vos usagers, et de prendre des risques avec eux.

J’ai déjà expliqué que je prenais la responsabilité de sa sortie, ainsi je vous réitère ma demande de libérer Mme CHASSAING ou d’accorder ces sorties de l’établissement de Jossigny.

 Dans l’attente d’une réponse favorable à ma demande, je vous présente mes salutations.